

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 54
- présent suppléant : 0
- procurations : 16
- abstention : 0
- votants : 70

**DÉLIBÉRATION n° 2019/008**

L'an deux mille dix-neuf et le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 janvier 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes de HECHES, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT-BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Roger LACOME, Albert BEGUE, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT et Joëlle ABADIE

**Titulaires ayant donné procuration :** Bruno FOURCADE à Joëlle ABADIE, Maurice LOUDET à Alain DUCASSE, Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Catherine CORREGÉ à Monique MARTIN, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Loïg LE RUN à Noël ABADIE, Céline CASSAGNEAU à Alain PIASER, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES, Véronique MAZOUÉ à Jean-Claude JACOMET, Joël DEVAUD à Jean-Claude CLARENS, Elisabeth DUCUING à Valérie DUPLAN et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID

**Absents excusés :** Daniel LERBEY, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Jacques LAUREYS, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Jean-Manuel CAMACHO, Philippe LACOSTE, Guy RAYNAL, François DABEZIES et Didier FAVARO

**Objet :** Ressources humaines - Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent technique auprès du Syndicat d'eau Houtagnère pour l'année 2019

Monsieur le Président propose de mettre à disposition un agent technique à temps complet auprès du Syndicat d'eau Houtagnère, pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. L'agent a pour mission l'entretien des réseaux d'eau potable et le relevé des compteurs.

Le Syndicat d'eau Houtagnère remboursera à la CCPL sur la base d'un titre de recettes trimestriel les frais liés à cette mise à disposition, à un coût horaire représentatif des charges de personnel.

Il prend en compte la rémunération de l'agent concerné, la visite médicale, les frais de déplacement, l'assurance statutaire, l'adhésion au CNAS...

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

### DECIDE

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent technique avec le Syndicat d'eau Hountagnère suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le **12 FEV. 2019**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20190125-2019-008-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2019  
Date de réception préfecture : 12/02/2019